

## GRILLE DES USAGES ET NORMES MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

ZONE AC-1

## USAGES PERMIS

HABITATION						
Unifamiliale	H-1					
Bifamiliale	H-2					
Trifamiliale	H-3					
Multifamiliale	H-4					
Maison mobile	H-5					
COMMERCE						
Services professionnels et soins personnels et de santé	C-1					
Vente au détail, restauration, alimentation et hébergement	C-2					
Commerces à caractère culturel, artisanal, social et récréatif	C-3					
Services gouvernementaux et financiers	C-4					
Commerces reliés au transport, à l'automobile, entreposage, construction, commerce de gros et autres	C-5	X				
INDUSTRIE						
Légère	I-1		X			
Lourde	I-2					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL						
Public et institutionnel	P					
AGRICULTURE						
Agricole	A-1	X				
Exploitation forestière et sylvicole	A-2	X				
Élevage extensif	A-3	X				
Production animale	A-4	X				
Commerces de vente et services	A-5	X				
RÉCRÉATION						
Récréation extensive	R					
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS						
Transport et communications	TC					
USAGES SPÉCIFIQUES						
Permis			(f)			
Exclus						

## NORMES PRESCRITES

STRUCTURE						
Isolée		X	X			
Jumelée						
En rangée						
MARGE						
Avant (m)	min.	10	10			
Latérale (m)	min.	5	5			
Latérales totales (m)	min.	10	10			
Arrière (m)	min.	8	8			
BÂTIMENT						
Hauteur (étage)	min.	1	1			
Hauteur (étage)	max.	2	2			
Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	8,5	8,5			
RAPPORT						
Logement/bâtiment	max.					
Espace bâti/terrain (c.e.s.)	max.					
Espace plancher/terrain (c.o.s.)	max.					

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

	130, 131					
--	----------	--	--	--	--	--

## NOTES

130 : Dispositions spécifiques aux zones « agricoles »  
 131 : Dispositions relatives aux ouvrages en rive et sur le littoral

## Modifications

Règlement 2002-127-5, article 4, création de la grille pour la zone AC-1